



Fédération Wallonie-Bruxelles  
Administration générale de la Culture  
Service général de la Création artistique  
Service de la Musique



# **RAPPORT D’ACTIVITES 2015 DU CONSEIL DES MUSIQUES NON CLASSIQUES**

**SERVICE DE LA MUSIQUE**  
**CONSEIL DES MUSIQUES NON CLASSIQUES**  
**RAPPORT D'ACTIVITES 2015**

**Table des matières**

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MUSIQUES NON CLASSIQUES (CMNC).....	3
CADRE BUDGETAIRE .....	6
BILAN PAR PROGRAMME.....	12
A - SOUTIEN AUX FESTIVALS .....	12
B - SOUTIEN AUX LIEUX DE CONCERTS.....	15
C - AIDE GLOBALE.....	17
D - SOUTIEN A L'ENREGISTREMENT SONORE.....	18
E - SOUTIENS PONCTUELS À LA PROMOTION .....	25
F - AIDES À LA RÉSIDENCE .....	26
G - SOUTIEN AUX ORGANISMES DE PROMOTION ET DE FORMATION.....	27
I - SOUTIEN AUX CONCOURS .....	29
J - SOUTIEN AUX AGENCES ARTISTIQUES ET LABELS.....	30
REFLEXIONS 2015 SUR DES PROBLEMES D'ORDRE GENERAL.....	32
CONCLUSIONS 2015 .....	34
COMPOSITION ACTUELLE DU SERVICE .....	36

Le présent rapport détaille les subventions attribuées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine des musiques actuelles sur base des décisions prises par la Ministre de la Culture, notamment d'après l'avis du Conseil des musiques non classiques (CMNC).

## **PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MUSIQUES NON CLASSIQUES (CMNC)**

Mis en place en 2007, le CMNC a succédé à l'ancienne Commission consultative des Musiques non classiques, qui existait depuis 1990.

Ont siégé en 2015, à titre de membres du Conseil : Mesdames Claire Monville et Bérengère Cornez, Messieurs Jean-Pierre Bissot, Paul-Henri Wauters, Denis Gerardy, Alain Lapiower, Thomas Gerkens, Jean-Yves Laffineur, Lino Grumiro, Frédéric Maréchal, Alexandre Stevens, Pierre Hemptinne, Christophe Loyen et Bernard Moisse.

La Présidence du Conseil des musiques non classiques a été assurée par Monsieur Jean-Pierre Bissot et la Vice-présidence par Monsieur Paul-Henri Wauters.

En septembre 2015, le deuxième mandat consécutif de Monsieur Jean-Pierre Bissot arrivant à échéance, ce dernier n'a plus pu siéger au sein du Conseil. Un nouveau Président a été élu en la personne de Monsieur Paul-Henri Wauters, Vice-Président sortant, tandis que Madame Claire Monville a été élue en tant que Vice-Présidente.

Pour les mêmes raisons d'échéance de mandat, Messieurs Thomas Gerkens et Denis Gerardy ont quitté le Conseil.

Suite à un appel à candidatures lancé le 14 novembre 2014, 3 nouveaux membres ont intégré le Conseil : Messieurs Jean-Pierre Goffin, Jacques Verhaegen et Pierre-Laurent Fassin.

Sur les 15 postes à pourvoir, deux mandats suppléants sont actuellement vacants.

Le CMNC est chargé de donner un avis sur toutes les questions relatives au secteur, qu'il s'agisse de projets artistiques, de contrats-programmes ou conventions, de la rédaction d'un vade-mecum à l'usage des utilisateurs ou de problématiques d'ordre plus général.

Notons que certains membres remettent également des avis écrits lorsqu'ils ne peuvent participer à une réunion.

De plus, lorsqu'un membre est concerné personnellement par une demande de subvention introduite auprès du Conseil, ledit membre quitte la séance et s'abstient de prendre part à la délibération et au vote.

Le CMNC possède son propre règlement d'ordre intérieur afin de garantir l'objectivité de ses actes et adhère au code de déontologie commun aux instances d'avis du secteur des arts de la scène. En outre, le Conseil est tenu de présenter son rapport d'activités.

Les avis rendus par le Conseil sont fondés sur un ensemble de critères : qualité, originalité, pertinence au sein d'un genre musical, professionnalisme, relevance et clarté du projet et du budget proposés, réalisme du soutien demandé et sa place dans le développement de carrière de l'artiste ou de la structure.

Les avis positifs ou négatifs sont motivés et inscrits dans les procès-verbaux des réunions. Ces avis sont ensuite transmis au Ministre compétent qui prend la décision finale sur l'octroi d'une aide financière ou non. Il est donc important de rappeler qu'un Conseil est seulement une instance d'avis.

Le Conseil a tenu 10 séances en 2015 (cf. tableau ci-après).

### Evolution du travail du CMNC depuis 2006

Année	Nombre de séances	Nombre de dossiers reçus par le Service	Nombre de dossiers examinés par le Conseil	Avis positifs	Avis négatifs	Reports et transferts
2006	9	277	-	-	-	-
2007	9	308	-	-	-	-
2008	10	372	244	184	60	-
2009	11	322	246	181	65	-
2010	9	357	254	177	76	1
2011	11	364	258	139	103	16
2012	10	374	241	140	87	14
2013	11	271	228	129	88	11
2014	9	221	152	102	49	1
2015	10	183 (+ 47*)	174	112	53	9

\*En 2015, l'Administration a reçu et traité 183 dossiers. En outre, le budget 2015 étant épuisé dès la fin juin, 47 dossiers reçus et analysés au cours du second semestre 2015 et dont la réalisation s'étalait jusqu'en 2016, ont été enregistrés à charge de l'exercice budgétaire 2016.

On constate une diminution du nombre de dossiers depuis 2012. Cette baisse pourrait s'expliquer par divers facteurs :

- forte augmentation du nombre de conventions pluriannuelles, qui ne doivent donc plus faire l'objet d'un examen chaque année ;
- regroupement de catégories d'aides qui étaient autrefois séparées (enregistrement + promotion, aide globale,...) ;
- restrictions budgétaires telles que le budget est épuisé avant même le 30 juin de chaque année. En conséquence, le calendrier des réunions sur le site du Service indique que les derniers dossiers de l'année civile doivent être introduits au mois de mai ;
- procédure de dépôt des dossiers davantage cadrée (calendrier,...).

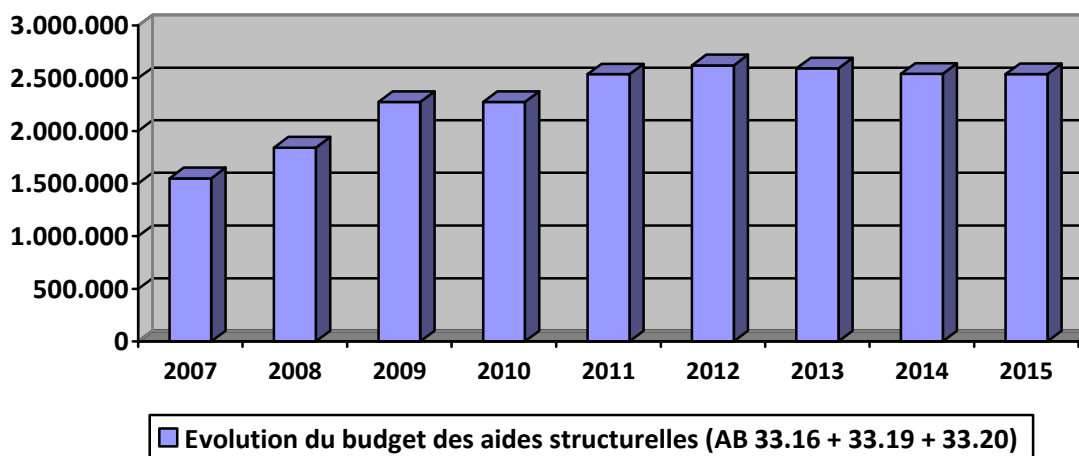
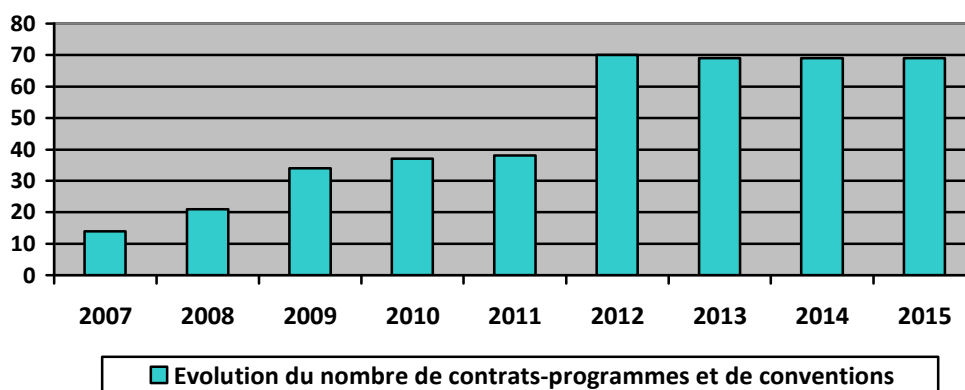
Certaines des demandes ponctuelles ne font pas l'objet d'une présentation en Conseil car elles ne répondent pas aux critères de recevabilité (inadéquation avec les conditions du décret sur les Arts de la Scène, non respect des critères émis, événements de type caritatif, absence d'artistes de Wallonie-Bruxelles). Au total, 174 avis ont été rendus par le CMNC lors des 10 réunions tenues en 2015.

Compte tenu des restrictions budgétaires et de la nécessité de concentrer les moyens sur des projets jugés prioritaires, **la proportion d'avis positifs a diminué depuis 2008 où elle représentait 75,41 %**. En 2011, cette moyenne a atteint son niveau le plus bas avec 53,88 %. Mais depuis, cette proportion augmente légèrement et représente 64,37% en 2015.

Les reports sont des dossiers qui ont été analysés en Conseil mais qui ont été reportés à une séance ultérieure pour complément d'information ou parce que les membres souhaitaient recevoir et interroger les représentants d'une organisation. Quant aux transferts, ce sont également des dossiers qui ont été analysés en séance mais qui ont été réorientés vers un autre Service plus approprié.

A ces dossiers ponctuels, il convient d'ajouter les conventions (de 2 ou 4 ans) et les contrats-programmes (de 5 ans) dont le nombre a fortement augmenté depuis 2007 :

	Nombre de contrats-programmes et de conventions
2007	14
2008	21
2009	34
2010	37
2011	38 (+ 37 autres en projet)
2012	70 (+ 5 dossiers en projet)
2013	69 (+ 1 dossier transféré vers le pluridisciplinaire)
2014	69
2015	69



## CADRE BUDGETAIRE

### EVOLUTION DU BUDGET AFFECTÉ AUX MUSIQUES NON CLASSIQUES

*Tableau 1) Articles budgétaires du Service des musiques non classiques*

Article	Intitulé	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
33.16.33	Contrats-programmes, Conventions	1.833.000	1.827.000	2.121.000	2.167.000	1.864.000	1.796.000	1.780.000
33.19.33	Labels et agences	167.000	150.000	133.000	146.000	408.000	427.000	418.000
33.20.33	Petits lieux musicaux	274.000	296.000	282.000	309.000	319.000	319.000	340.000
33.18.33	Subventions ponctuelles	645.000	615.000	490.000	432.000	340.000	281.000	341.000
33.21.33	Subventions récurrentes (hors conventions)	74.000	74.000	0	0	0	0	0
33.02.31	Bourses et prix	11.000	10.000	10.000	8.000	7.000	7.000	0
	<b>Total</b>	<b>3.004.000</b>	<b>2.972.000</b>	<b>3.036.000</b>	<b>3.062.000</b>	<b>2.938.000</b>	<b>2.830.000</b>	<b>2.879.000</b>

Le budget propre du Service des Musiques non classiques pour l'année 2015 s'est élevé à 2.879.000 euros, soit une augmentation de 1,73 % par rapport à 2014. Ce montant n'inclut pas les subventions imputées à d'autres articles budgétaires (voir tableau 2), ni celles aux Jeunesses Musicales et à l'asbl Conseil de la Musique dont une partie significative des actions est consacrée aux musiques non classiques.

Si les contrats-programmes et conventions ont vu leurs subsides réduits de 1% en 2015, les aides à la création et autres aides ponctuelles ont pas contre augmenté de 60.000 €, après sept années de baisse ininterrompue : ce budget est passé de 988.750 € en 2007 à 341.000 € en 2015, soit une perte de 65,51 % en 8 ans.

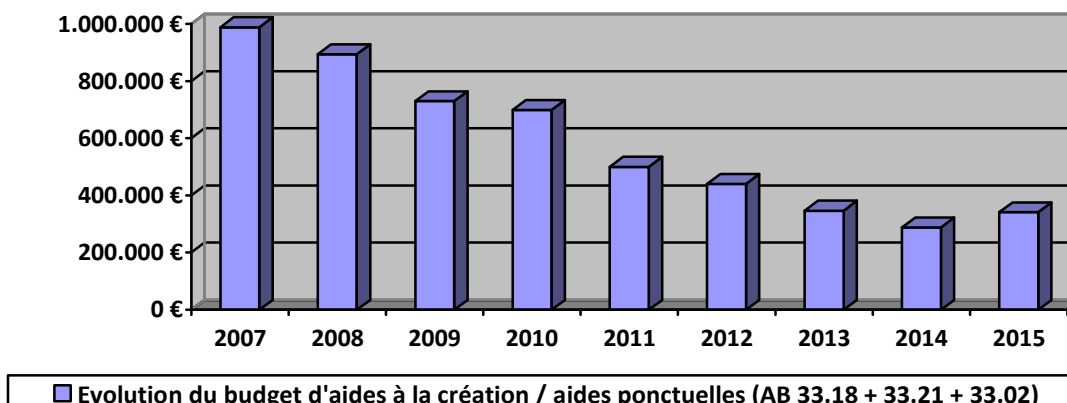


Tableau 2) Autres articles budgétaires sur lesquels ont été imputées des activités musicales

Article	Intitulé	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
01.01.11	Pluridisciplinaire	117.000	131.000	78.600	82.500	80.000	118.500	101.250
33.07.13	Pluridisciplinaire	25.128,60	46.178,60	48.500	120.166	36.500	35.500	12.870
33.07.17	Pluridisciplinaire	-	12.500	-	-	-	-	-
33.09.07	Divers	10.804	-	-	-	-	-	-
33.04.13	Cultures urbaines et électro (à partir de 2011) *	412.000 dont 62.000 dossiers CMNC	430.000 dont 122.000 dossiers CMNC	510.380 dont 198.470 dossiers CMNC	515.380 dont 173.764 dossiers CMNC	398.830 dont 61.920 dossiers CMNC	402.910 dont 60.500 dossiers CMNC	399.486 dont 56.000 dossiers CMNC
33.24.32	Musique classique	-	-	-	-	-	5.000	-
33.35.32	Musique classique	-	-	-	-	-	16.300	-

\* **cultures urbaines et électro** : cet article budgétaire a été créé en 2009, suite à l'état des lieux que l'Administration avait réalisé, principalement dans le domaine des musiques et des danses urbaines. Il permet de regrouper les montants des conventions de plusieurs associations actives dans le développement et la promotion de ces cultures (ex : Lezarts urbains) mais également d'apporter un soutien à certains projets ponctuels ne rentrant pas exclusivement dans les compétences du Service de la Musique. A partir de 2011, ce crédit a été augmenté afin de soutenir également les musiques électro. Les dossiers concernant spécifiquement la musique s'élevaient à un montant de 56.000 € en 2015.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Total tableaux 1 + 2</b>	<b>3.218.932</b>	<b>3.283.678</b>	<b>3.361.570</b>	<b>3.438.430</b>	<b>3.116.420</b>	<b>3.065.800</b>	<b>3.049.120</b>

**Au total, le budget affecté à des dossiers de musiques non classiques, tant sur le budget du Service (tableau 1) que sur d'autres budgets (tableau 2), a diminué de 0,54 % en 2015 après avoir déjà diminué de 9,37 % en 2013 et de 1,62 % en 2014.**

Tableau 3) Subventions à des associations orientées principalement, mais pas exclusivement, vers les musiques non classiques

Article	Intitulé	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
33.34.37	Jeunesses musicales de la FWB	976.000	976.000	994.000	994.000	994.000	996.000	986.000
33.17.34	Asbl Conseil de la Musique (dont Fête de la Musique)	881.000	881.000	897.000	897.000	897.000	899.000	890.000
	<b>Total</b>	<b>1.857.000</b>	<b>1.857.000</b>	<b>1.891.000</b>	<b>1.891.000</b>	<b>1.891.000</b>	<b>1.895.000</b>	<b>1.876.000</b>

### Répartition des subventions selon les genres musicaux :

Subvention globale par genre musical	2012	2013	2014	2015	En % du budget 2015	Variation 2014/2015
Divers - Pluri <sup>1</sup>	748.546 €	691.161 €	752.808 €	844.953 €	27,71 %	+ 12,24 %
Pop/rock	941.015€	845.005 €	839.790 €	760.013 €	24,93 %	- 9,50 %
Electro	47.963 €	25.200 €	22.700 €	39.085 €	1,28 %	+ 72,18 %
Jazz/Blues	846.145 €	832.645 €	833.845 €	812.429 €	26,64 %	- 2,57 %
Chanson <sup>1</sup>	233.857 €	167.255 €	41.500 €	33.935 €	1,11 %	- 18,23 %
Musique Monde et trad.	476.404 €	417.654 €	464.157 €	444.147 €	14,57 %	- 4,31 %
<i>dont folk-trad.</i>	145.987 €	131.987 €	143.687	123.442	(4,05 %)	- 14,09 %
Musiques urbaines <sup>2</sup>	108.000 €	109.500 €	88.500 €	76.540 €	2,51 %	- 13,51 %
Jeune Public	36.500 €	23.000 €	19.200 €	28.200 €	0,92 %	+ 46,88 %
Musiques insolites - inclassables	0 €	5.000 €	3.300 €	9.800 €	0,32 %	+ 196,97 %
<b>TOTAL MUSIQUES</b>	<b>3.438.430 €</b>	<b>3.116.420 €</b>	<b>3.065.800 €</b>	<b>3.049.102 €</b>	100 %	- 0,54 %
Cultures urbaines pluridisciplinaires <sup>2</sup>	341.616 €	336.910 €	342.410 €	343.486 €	Hors budget musique	+ 0,31%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3.780.046 €</b>	<b>3.453.330 €</b>	<b>3.408.210 €</b>	<b>3.392.588 €</b>	-	- 0,46 %

<sup>1</sup> En 2011, l'Administration a reclassé en « Divers - Pluri » des dossiers dont l'activité concernait plusieurs genres musicaux car des festivals mêlent de plus en plus fréquemment la chanson, le pop-rock, les musiques urbaines, les musiques électroniques ou les musiques du monde. C'est notamment le cas pour les Francofolies de Spa, le Bel'zik, LaSemo ou le Brussels Summer Festival. Parmi les autres dossiers « Divers - Pluri » figurent la Ferme du Biéreau, Larsen / Studio des Variétés, les Octaves de la Musique, ... . En 2014, certains labels et certaines agences (Team for Action, Musicolor,...) sont passés dans cette catégorie. En 2015, il en a été de même pour l'Inc'Rock festival et les Ardentes. Ceci explique la forte augmentation de la rubrique « Divers - Pluri » depuis 2011, ainsi que la diminution des catégories « Chanson » et « Pop/Rock ».

<sup>2</sup> La catégorie « Cultures urbaines pluridisciplinaires » regroupe les subsides de fonctionnement de plusieurs associations actives dans ce secteur mais pas exclusivement sur le plan musical : Lezarts urbains, Zulu Nation, Souterrain Production, Spray Can Arts. Des aides ponctuelles à des manifestations pluridisciplinaires sont également reprises dans cette catégorie (Alerte Urbaine). Par contre, la catégorie « Musiques urbaines » vise les associations et projets spécifiquement musicaux de ce secteur (CD, vidéoclips, festivals, agences, ...).



La répartition en fonction du type d'activité permet une autre lecture des montants attribués et de leur évolution :

Programme	Montants 2011	Montants 2012	Montants 2013	Montants 2014	Montants 2015	% du budget 2015	Variation 2015/2014
Festivals	1.217.129 €	1.252.930 €	1.181.102 €	1.187.377 €	1.164.821€	38,20 %	- 1,90 %
Lieux et organisateurs	389.514 €	438.713 €	424.583 €	437.399 €	427.352	14,02 %	- 2,30 %
Aide globale	-	-	56.500	30.900	21.290€	0,70 %	- 31,10 %
Enregistrement sonore	409.500 €	335.463 €	201.700 €	194.700 €	248.931 €	8,16 %	+ 27,85 %
Sowarex (disques et fonctionnement)	212.153 €	212.153 €	212.153 €	212.153€	210.031 €	6,89 %	- 1,00 %
Promotion	81.910€	61.022 €	32.675 €	22.300 €	21.799 €	0,71 %	- 2,25 %
<i>dont Promotion, Showcases</i>	38.810 €	14.041€	-	-	-	-	-
<i>et Vidéoclips (jusqu'en 2012)</i>	43.100 €	46.981 €	-	-	-	-	-
Résidences :	32.000 €	55.000 €	43.000 €	34.826 €	35.500 €	1,16 %	+ 1,94 %
<i>dont Créations de spectacles musicaux</i>	28.000 €	28.500 €	-	-	-	-	-
<i>et mini-résidences (jusqu'en 2012)</i>	4.000 €	26.500 €	-	-	-	-	-
Musique dans le Théâtre/Danse	4.500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-	-
Organismes de promotion	423.292 €	436.792 €	450.292 €	495.145 €	490.193 €	16,08%	- 1,00 %
Organismes de formation	287.505 €	262.505 €	252.505	171.000 €	148.500	4,87%	- 13,16 %
Concours	76.267 €	83.852 €	22.000 €	31.000 €	27.750 €	0,91%	- 10,48 %
Encadrement professionnel	199.800 €	237.000 €	203.210 €	216.000 €	222.375 €	7,29 %	+ 2,95 %
<i>dont agences de booking</i>	101.000 €	110.500 €	97.000 €	112.100 €	111.275 €		
<i>labels</i>	85.800 €	104.000 €	78.710 €	81.400 €	84.210 €		
<i>managers</i>	13.000 €	22.500 €	27.500 €	22.500 €	26.890 €		
Collectif d'artistes	28.000 €	28.000 €	28.000 €	28.000 €	30.560 €	1,00 %	+ 9,14 %
Activités propres au service	0 €	35.000 €	8.700 €	5.000 €	0 €	-	-
<b>Total</b>	<b>3.361.570 €</b>	<b>3.438.430 €</b>	<b>3.116.420 €</b>	<b>3.065.800 €</b>	<b>3.049.102 €</b>	<b>100 %</b>	<b>- 0,54 %</b>

Intitulé	Montants 2011	Montants 2012	Montants 2013	Montants 2014	Montants 2015	% du budget 2015	Variation 2015/2014
Cultures urbaines pluridisciplinaires	311.910 €	341.616 €	336.910 €	342.410 €	343.486 €	Hors budget musique	+ 0,31 %
Jeunesses Musicales	994.000 €	994.000 €	994.000 €	996.000 €	986.000 €	-	- 1,00 %
Asbl Conseil de la Musique (dont Fête de la Musique)	897.000 €	897.000 €	897.000 €	899.000 €	890.000 €	-	- 1,00 %
Le Botanique	3.080.000 €	3.080.000 €	3.080.000 €	3.080.000 €	3.049.000 €	-	- 1,01 %
Subventions Art & Vie (partie Musiques non classiques)	481.730 €	483.600 €	483.260 €	433.315 €	424.800 €	-	- 1,97 %

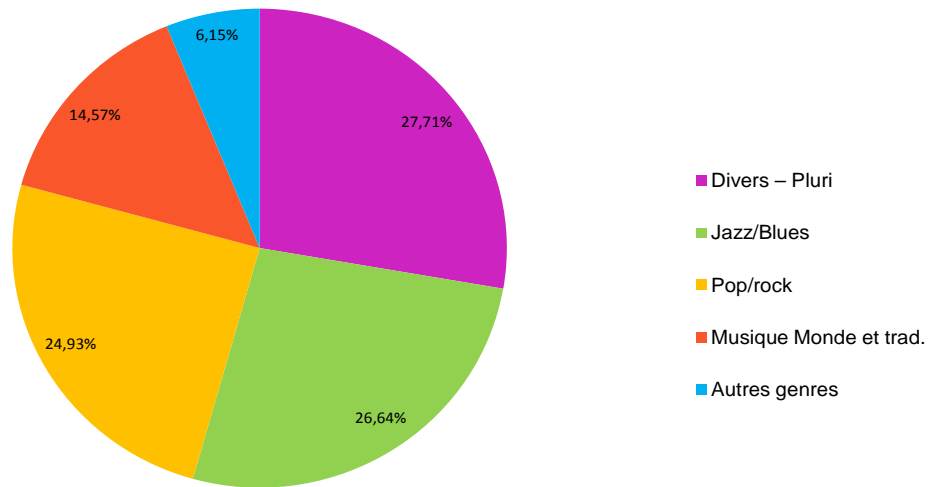
A la lecture du tableau par type d'activité, on constate en 2013, quelques changements :

- la création d'un nouveau programme intitulé aide globale, regroupant enregistrement, résidence et promotion au profit d'un même artiste ;
- la suppression de la catégorie vidéoclips, désormais intégrée au programme d'aide à la promotion ;
- la fusion entre les aides à la création de spectacles musicaux et celles à la résidence ;
- une diminution significative pour les enregistrements sonores (et ce, malgré le montant de l'aide globale), pour les résidences, pour la promotion, pour les concours ainsi que pour les activités propres au service.

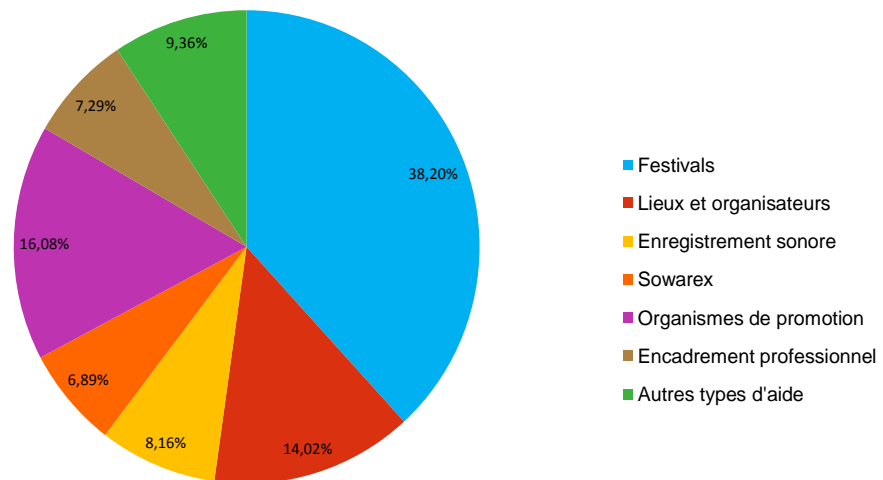
Les autres aides restent à peu de choses près similaires.

Pour 2015, on constate que tous les types d'aides restent relativement similaires, hormis les enregistrements sonores qui augmentent, les aides globales, les organismes de formation et les concours qui diminuent.

### Répartition des subventions 2015 selon les genres musicaux



### Répartition des subventions 2015 selon les types d'activité



## BILAN PAR PROGRAMME

### A - SOUTIEN AUX FESTIVALS

#### Introduction et rappel des critères

Les festivals sont un des terrains de diffusion pour les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Effectivement, ils permettent de présenter à un large public un grand nombre des projets soutenus par le Conseil des Musiques non Classiques.

C'est pourquoi le Conseil a voulu, au fil des années, maintenir son soutien à ces manifestations qui apportent un coup de projecteur aux créations de nos artistes.

Les critères qui prévalent dans l'attribution des interventions sont :

- *la demande n'est recevable qu'à partir de la troisième édition, sauf intérêt exceptionnel ;*
- *il y a nécessité que la manifestation génère des recettes propres ;*
- *les festivals ou manifestations destinés à financer des opérations caritatives ne sont pas retenus ;*
- *le nombre de groupes programmés doit être d'au minimum 7, les groupes de Wallonie et de Bruxelles doivent représenter au moins un tiers de la programmation, avec un minimum de trois groupes ;*
- *la place octroyée aux groupes de la Fédération Wallonie-Bruxelles est examinée (horaires et lieux de passage, paiement de cachets corrects) ;*
- *le professionnalisme de l'organisation, la qualité de la sonorisation et du travail de promotion sont évalués ;*
- *le réalisme du budget est aussi considéré ;*
- *le budget total doit s'élever à au moins 20.000 euros, dont au moins 10.000 euros de cachets artistiques.*

Sont également pris en compte : la localisation géographique des manifestations afin de veiller à ce que tous les publics puissent être touchés, l'ancrage local ainsi que la cohérence et l'originalité de la programmation artistique.

Trois types d'aides existent actuellement : les festivals bénéficiant d'un contrat-programme d'une durée de 5 ans, ceux bénéficiant d'une convention de 2 à 4 ans (cela concerne la majorité des festivals aidés) et enfin, les festivals recevant une subvention ponctuelle.

## Festivals : répartition des subventions par genre musical.

	Divers - Pluri	Chanson française	Pop / Rock / Electro	Jazz - Blues	World-Trad	Musiques urbaines	Jeune Public	Totaux
Nombre de festivals 2010	4	4	15	15	9	3	2	52
Nombre de festivals 2011	8	1	17	14	9	3	1	53
Nombre de festivals 2012	8	1	21,5	11,5	9,5	4,5	1	57
<b>Nombre de festivals 2013</b>	8	1	18,5 *	9,5 *	8,5 *	1,5 *	1	48
<b>Nombre de festivals 2014</b>	11	2	15,5 *	9,5 *	8,5 *	2,5 *	1	50
<b>Nombre de festivals 2015</b>	7	2	11	9,5*	7,5*	5	1	43

\* En 2014 et en 2013, les festivals « Brosella Folk & Jazz » et « Inc'Rock et Urban Day » ont été répartis à parts égales entre les genres qu'ils programment, ce qui explique les chiffres comprenant des décimales dans le tableau ci-dessus. Cette répartition est toujours d'actualité en 2015 pour le « Brosella Folk & Jazz ». Par contre, elle ne l'est plus pour l'« Inc'Rock » qui fusionne dorénavant sa programmation pop/rock et musiques urbaines. L'« Inc'Rock » a donc été répertorié en divers.

	Divers - Pluri	Chanson française	Pop / Rock / Electro	Jazz - Blues	World-Trad	Musiques urbaines	Jeune Public	Totaux
Subventions : total 2010	95.000 €	416.369 €	258.999 €	187.142 €	240.527 €	21.000 €	6.000 €	1.225.037 €
Subventions : total 2011	440.961 €	9.000 €	264.000 €	210.167 €	268.007 €	19.000 €	6.000 €	1.217.129 €
Subventions : total 2012	444.961 €	9.000 €	304.500 €	185.712 €	273.257 €	29.500 €	6.000 €	1.252.930 €
Subventions : total 2013	434.961 €	9.000 €	266.172 €	170.712 €	271.757 €	22.500 €	6.000 €	1.181.102 €
Subventions : total 2014	426.508 €	12.000 €	281.200 €	170.012 €	270.657 €	24.000 €	3.000 €	1.187.377 €
Subventions : total 2015	<b>488.298 €</b>	<b>18.495 €</b>	<b>193.465 €</b>	<b>167.110 €</b>	<b>269.672 €</b>	<b>22.080 €</b>	<b>5.700 €</b>	<b>1.164.821 €</b>
<b>% 2015</b>	<b>41,92 %</b>	<b>1,59 %</b>	<b>16,61 %</b>	<b>14,35 %</b>	<b>23,15 %</b>	<b>1,90 %</b>	<b>0,49 %</b>	<b>100 %</b>

**Divers - pluri** : Francofolies de Spa, LaSemo, Bel'zik, Brussels Summer Festival, Les Sentiers de Sart Risbart\*, Les Ardentes\*\* et Inc'Rock festival\*\*

\* sur décision ministérielle, hors avis du Conseil

\*\* classés en « Divers - pluri » depuis 2015

**Chanson française** : Une chanson peut en cacher une autre, FrancoFaune

**Pop / Rock / Electro** : Dour Music Festival, Durbuy Rock, Ward'in Rock, Fiesta du Rock, Deep in the Woods, Les Aralunaires, Bucolique, PacRock Festival, Jyva'zik, Verdur Rock, les Transaridentes + Micro Festival (non comptabilisé, mais aidé via la convention de Jaune Orange)

**Jazz - Blues** : Gaume Jazz, Jazz à Liège, Brussels Jazz Marathon, Gouvy Jazz Festival, Jazz à Comblain, Brosella (voir aussi Trad), Belgian Jazz Meeting, Jazz au fil de l'eau, Roots and Roses, Jazz à Verviers

**World - Trad** : Couleur Café, Esperanzah !, Festival d'Art de Huy, Balkan Trafik, La Nuit Africaine, Brosella (voir aussi Jazz), Li Mohe e l'Orlodge, Folk Festival

**Musiques urbaines** : Back to the Roots, Expressions urbaines, Reggae Bus Festival, Open Street et Urbanika

**Jeune Public** : Kidzik Bruxelles et Louvain-la-Neuve

Au total 43 festivals ont donc été aidés en 2015, contre 50 en 2014. La diminution s'explique de deux manières. D'une part, il y a des festivals qui ont bénéficié d'un soutien en 2014 (via un avis positif du CMNC ou une décision politique) mais dont la subvention n'a pas été reconduite en 2015 (avis négatif du CMNC et/ou de la Ministre) et, d'autre part, certains festivals ont été annulés ou ont modifié leurs activités.

Comme annoncé en page 8 du présent rapport, on constate que de plus en plus de festivals mélangent différents styles musicaux. Nous avons donc reclassé dans la rubrique « Divers - Pluri » quelques festivals importants, dont les Francofolies, ce qui explique la forte variation constatée en 2011 entre cette rubrique et la catégorie « Chanson ». Il en va de même en 2015 pour les Ardentes et l'Inc'Rock festival qui étaient auparavant repris dans la catégorie Pop/Rock.

#### **Evolution des subventions aux festivals depuis 2006**

	<b>Nombre de festivals</b>	<b>Budget total</b>
<b>2006</b>	41	1.038.257 €
<b>2007</b>	52	1.101.890 €
<b>2008</b>	52	1.121.425 €
<b>2009</b>	45	1.157.538 €
<b>2010</b>	52	1.225.037 €
<b>2011</b>	53	1.217.129 €
<b>2012</b>	57	1.252.930 €
<b>2013</b>	48	1.181.102 €
<b>2014</b>	50	1.187.377 €
<b>2015</b>	<b>43</b>	<b>1.164.821 €</b>

## **B - SOUTIEN AUX LIEUX DE CONCERTS**

La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient le réseau de salles de concert « **Club Plasma** » qui a pour vocation la professionnalisation et la diffusion des artistes émergents et semi-professionnels de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces lieux sont liés à la Fédération par une convention stipulant un ensemble de devoirs en termes de programmation, de mise à disposition des espaces, de réflexion sur l'évolution du milieu, etc. Ces obligations concernent principalement le pop-rock au sens large, les musiques électroniques et urbaines.

Actuellement, les espaces subventionnés sont :

L'Entrepôt (Arlon)	Le Magasin 4 (Bruxelles)
L'ASBL Panama (Namur)	L'Atelier Rock (Huy)
L'Atelier 210 (Bruxelles)	La Ferme du Biéreau (LLN)
L'Ardentes Club (Liège)	Le Rockerill (Marchienne-au-Pont)
Le Salon (Silly)	

Notons que le Coliseum est sorti du « club Plasma » en 2012, après en avoir fait partie pendant 5 ans.

D'autres espaces font également partie du réseau Plasma et participent à certaines activités communes, mais sans percevoir de subvention à charge du Service des Musiques :

Le Recyclart (Bruxelles)  
Le Manège (Mons)

Le Salon (Silly), membre du réseau Plasma en collaboration avec le Centre Culturel René Magritte depuis plusieurs années sans recevoir de subventions, a été subventionné pour la première fois en 2015.

Par ailleurs, **d'autres lieux, essentiellement jazz**, ont également bénéficié d'un soutien en 2015 : le Théâtre Marni (Ixelles) pour sa programmation jazz, le Music Village (Bruxelles), la Jazz Station (Saint-Josse), le N'8'Jazz devenu le Jazz 9 (Mazy), le Jacques Pelzer Jazz Club (Liège), le Centro Galego de Bruxelas (La Tentation/Bruxelles) et le Blue Sphere.

### Evolution des subventions aux lieux de diffusion depuis 2007

N.B. Jusqu'en 2006, les lieux musicaux étaient gérés par le Service de la Diffusion

	<b>Réseau Plasma</b>	<b>Autres lieux</b>	<b>Budget total</b>
<b>2007</b>	97.100 €	84.900 €	182.000 €
<b>2008</b>	169.300 €	169.340 €	338.640 €
<b>2009</b>	210.950 €	111.003 €	321.953 €
<b>2010</b>	232.000 €	130.687 €	362.687 €
<b>2011</b>	255.078 €	134.436 €	389.514 €
<b>2012</b>	266.078 €	172.635 €	438.713 €
2013	261.948 €	162.635 €	424.583 €
2014	214.064 €	223.335 €	437.399 €
<b>2015</b>	<b>267.868 €</b>	<b>159.484 €</b>	<b>427.352 €</b>

On notera en 2015, une augmentation de la subvention dédiée au Réseau Plasma, qui a bénéficié au Rockerill sur décision ministérielle.



## **C - AIDE GLOBALE**

Durant l'été 2012, le Service des Musiques non classiques s'est attelé à la révision des vade-mecum pour les aides à la création et ce, pour plusieurs raisons :

- D'une part, il fallait ré-insister pour que les demandeurs expliquent la stratégie globale de développement du projet pour lequel une aide est sollicitée (enregistrement, scène et promotion). Ensuite, il fallait rassembler les différentes demandes qui pouvaient être introduites pour le même projet. Il s'avère qu'avant, un même projet pouvait occasionner l'introduction de trois dossiers de manière différée, provoquant jusqu'à trois examens pour un seul et même projet. C'est pourquoi, il a été décidé que les aides à la promotion devaient être sollicitées en même temps que l'aide à l'enregistrement et/ou à la résidence.
- D'autre part, le Service des Musiques a également donné la possibilité d'introduire une demande d'aide globale (les trois aides en même temps). Ce format est davantage praticable pour les artistes/groupes au développement de carrière plus abouti et/ou à l'encadrement professionnel reconnu. L'aide globale témoigne d'un professionnalisme et d'une vision à long terme du projet musical.

En 2015, trois projets globaux ont été soutenus :

Pop/Rock : Roscoe

Jeune public: Mamemo

Jazz/Blues : Mikmääk

**Total des subventions 2015 : 21.290 €**

## ***D - SOUTIEN A L'ENREGISTREMENT SONORE***

### Introduction et rappel des critères

Malgré le débat initié il y a quelques années sur l'évolution du marché du disque, le fait de posséder un support sonore semble, aujourd'hui encore, indispensable dans la carrière d'un artiste. En effet, ce matériel lui permet entre autres de toucher les programmeurs, d'obtenir des passages en radio et plus généralement de contacter les médias. Toutefois, le Conseil reste attentif aux évolutions de la commercialisation de la musique enregistrée et à l'arrivée des nouvelles technologies, bouleversant les modèles économiques habituels.

Depuis de nombreuses années, le Service de la musique aide, par un contrat-programme, la maison de disques Sowarex et ses labels : Franc'Amour (chanson), Igloo (jazz), Igloo Mondo (musiques du monde), Factice et Iglectic. A côté de ses missions de maison de disques, l'asbl Sowarex travaille à la promotion nationale et internationale, au booking et plus largement au développement des artistes de son catalogue.

Le Service de la musique soutient également, à travers une convention, le label Homerecords.be actif dans les musiques « modern folk », englobant musiques traditionnelles, folk, world, classiques et jazz. Ses missions principales sont la production et la promotion de 9 albums d'artistes de la FWB par an.

Complémentairement au soutien à la Sowarex et à Homerecords, le Conseil se préoccupe de soutenir des projets d'enregistrements novateurs, originaux, qui s'inscrivent dans une évolution de carrière pour l'artiste.

Les projets aidés ne sont pas obligatoirement réalisés par des maisons de productions. Une autoproduction peut être subventionnée. D'autant plus en cette période où il est plus difficile pour un label de prendre des risques. Les critères principaux d'octroi d'un soutien sont la cohérence du plan de développement et de la proposition artistique. Le Conseil prend également en considération le fait que l'artiste preste régulièrement des concerts et soit encadré professionnellement.

Compte tenu des problèmes vécus par le marché de la musique et des baisses de ventes subies depuis quelques années, l'examen des dossiers de production d'albums long format a fait l'objet d'un regard beaucoup plus rigoureux quant aux perspectives de développement d'un projet, à son encadrement professionnel et à l'environnement dans lequel il s'inscrit. De plus, une nouvelle catégorie d'aide a été officialisée, l'aide aux E.P., que ce format soit utilisé comme carte de visite et/ou comme support à commercialiser.

Tous les genres musicaux sont considérés, sans exclusive, s'ils répondent aux critères énoncés ci-dessus.

**Subventions à l'enregistrement sonore : nombre de CD soutenus et montants de 2011 à 2015**

Genre Musical	Nombre 2011	Montant Global 2011	Nombre 2012	Montant Global 2012	Nombre 2013	Montant Global 2013	Nombre 2014	Montant Global 2014	Nombre 2015	Montant Global 2015	Moyenne par CD 2015
Chanson	5 <sup>1</sup>	27.000 €	7	47.000 €	3	15.000 €	3	5.300 €	4	8.370 €	2.092 €
Pop / Rock	29	151.500 €	21	106.500 €	9 (+ 2) <sup>2</sup>	44.000 €	12 (+ 1) <sup>2</sup>	44.500 €	23 (+1) <sup>2</sup>	87.431 €	3.801 €
Electro	17	33.700 €	6	20.963 €	6	15.200 €	2	1.800 €	7	15.360 €	2.194 €
Jazz / Blues	11	56.800 €	7	33.000 €	4	17.500 €	5 (+ 1) <sup>2</sup>	18.600 €	6 (+ 1) <sup>2</sup>	23.920 €	3.986 €
Musiques Monde/ trad	16 (dont folk - trad : 13) <sup>3</sup>	100.000 € (folk - trad : 82.000 €) <sup>3</sup>	16 (dont folk - trad : 13) <sup>3</sup>	92.500 € (folk - trad : 78.000 €) <sup>3</sup>	13 (dont folk - trad : 12) <sup>3</sup>	87.000 € (folk - trad : 81.000 €) <sup>3</sup>	15 (+ 1) <sup>2</sup> (dont folk - trad : 14) <sup>3</sup>	91.300 € (folk - trad : 89.800 €) <sup>3</sup>	12 (dont folk - trad : 9) <sup>3</sup>	79.100 € (folk - trad : 69.300 €) <sup>3</sup>	6.591 € (7.700 €)
Jeune Public	0 <sup>1</sup>	-	3	20.500 €	0	0 €	1 (+ 2) <sup>2</sup>	1.900 €	2 (+1) <sup>2</sup>	10.640 €	5.320 €
Musiques urbaines	7 <sup>1</sup>	40.500 €	4	15.000 €	3 (+ 2) <sup>2</sup>	23.000 €	5 (+ 1) <sup>2</sup>	31.300 €	5	24.110 €	4.822 €
<b>Sous-Total</b>	<b>85</b>	<b>409.500 €</b>	<b>64</b>	<b>335.463 €</b>	<b>38 (+ 4) <sup>2</sup></b>	<b>201.700 €</b>	<b>43 (+ 6) <sup>2</sup></b>	<b>194.700 €</b>	<b>59 (+ 3) <sup>2</sup></b>	<b>248.931 €</b>	<b>4.219 €</b>
<b>Sowarex</b> (Productions et fonctionnement)	<b>7</b>	<b>212.153 €</b>	<b>6</b>	<b>212.153 €</b>	<b>7</b>	<b>212.153 €</b>	<b>7</b>	<b>212.153 €</b>	<b>10</b>	<b>210.031 €</b>	<b>-</b>

<sup>1</sup> Fin 2011, certains dossiers ont été soutenus sur les crédits de la Loterie Nationale ou reportés sur le budget 2012. C'est le cas pour 2 CD en jeune public, 3 en chanson et 1 en musiques urbaines. Ces dossiers sont à ajouter aux chiffres de ce tableau pour 2011.

<sup>2</sup> Les dossiers ajoutés entre parenthèses sont des dossiers repris dans le chapitre « C - Aide globale » pour lesquels un enregistrement sonore a également été réalisé. Cependant, le montant de la subvention accordée n'est quant à lui pas ajouté au montant global.

<sup>3</sup> En folk-trad, les nombres de productions et les montants globaux comprennent la convention du label Homerecords, portant sur 9 CD et 69.300 € par an. Tout comme pour la Sowarex, ce montant englobe cependant une partie destinée aux salaires et au fonctionnement du label.

## Constats

En 2015, 24 projets ont été soutenus uniquement pour l'enregistrement et 35 à la fois pour l'enregistrement et la promotion. Cette aide cumulée est comptabilisée en tant qu'enregistrement étant donné que le Conseil n'impose pas de pourcentage dévolu à l'enregistrement et à la promotion.

De 2006 à 2012, le nombre de projets soutenus variait chaque année entre 63 et 72, pour un budget total de 325.000 à 409.500 €.

En 2013 et 2014, ce budget avait malheureusement chuté de 50 %.

En 2015, on constate que le montant global a augmenté, passant de 194.700 € en 2014 à 248.931 €, mais le nombre de projets soutenus ayant lui aussi progressé (de 43 à 59), l'aide moyenne par album continue de diminuer.

L'analyse de l'évolution des moyennes d'intervention financière sur plusieurs années montre une relative stabilité dans le montant moyen d'aide à la production discographique. L'année 2011 avait atteint un minimum historique, qui s'expliquait par le grand nombre de productions électro à petit budget. En 2012 et 2013, la situation était revenue à la normale. Mais depuis 2014, la moyenne continue de diminuer. Cette fois, ce plancher est dû aux restrictions budgétaires : le budget était à ce point insuffisant pour répondre aux avis du CMNC qu'il a fallu réduire, souvent de moitié, les montants proposés de janvier à septembre 2014 lors de l'attribution des subsides, ce qui a été de nouveau le cas en 2015.

**Il serait donc nécessaire de revenir dès que possible au budget global 2011, soit 409.500 €.**

Année	Montant moyen des subventions CD
2001	7.680 €
2002	5.980 €
2003	5.850 €
2004	4.922 €
2005	5.347 €
2006	5.233 €
2007	5.179 €
2008	5.173 €
2009	5.575 €
2010	5.256 €
2011	4.818 €
2012	5.242 €
2013	5.308 €
2014	4.528 €
<b>2015</b>	<b>4.219 €</b>

## Liste des projets discographiques soutenus en 2015

Chanson : le Ton Mité, Céléna & Sophia, la Cécité des amoureux, Antoine Hénaut

Pop / Rock : Robbing Millions, Dan San, KomaH, Wachibouzouk, Joy as a Toy, Paon, Lieutenant, Beautiful badness, Romano nervoso, Records, Dalton Telegramme, Lylac, Castus, Taïfun, Les Filles de Hirohito, Forest bath, Mountain Fire, Sharko, Alaska Gold Rush, Stereo Grand, It It Anita, Elvis Black Stars, Apaches

Electro : Sagat, Lawrence Ledoux, Aymeric de Tapol, Ssaliva, Orphan Swords, Panada Royal, Before Tigers

Jazz - Blues : Antoine Pierre Urbex, Fabrizio Cassol & Aka Moon, Aka Moon et Fabian Fiorini, Ivan Paduart, Slang, Fabrizio Graceffa

Musiques du Monde et trad : UTZ, Anavantou, Vardan Hovanissian + Productions de Homerecords : Aurélia, Big Sun, Eric Nossent, Caçamba, Victor, T'axidi, Marc Malempré et Rémi Decker, Venusberg, Trovadores et Yves Teicher solo violon

Jeune public : Michael et moi, Adeline Plume et son Orchestre

Musiques urbaines : La Smala, Fredy Massamba, Ghandi, Akro, Ypsos

Les productions de la Sowarex : Emmanuel Baily, Ananke, JF Foliez, Kel Assouf, Tout Finira bien, Manu Hermia trio, Toine Thys Trio, JP Collard-Neven, Antoine Pierre, Récital Boxon

**Subventions à l'enregistrement sonore : évolution des montants octroyés depuis 2002 (en €)**

Bénéficiaires	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Contrat-programme</i>														
<b>Sowarex</b>	176.010	176.010	177.946	195.000	198.450	202.090	205.120	208.402	208.402	212.153	212.153	212.153	212.153	210.031
<i>Aides ponctuelles</i>														
<b>Chanson</b>	19.800	37.300	45.243	73.500	50.400	71.000	44.500	36.500	51.370	27.000 *	47.000	15.000	5.300	8.370
<b>Pop / Rock / Electro</b>	60.090	41.200	52.700	118.350	123.850	120.500	140.900	92.900	90.280	185.200	127.463	59.200	46.300	102.791
<b>Jazz / Blues</b>	18.330	23.400	30.500	21.750	83.600	72.600	29.000	53.394	48.000	56.800	33.000	17.500	18.600	23.920
<b>Musiques du monde, trad.</b>	31.000	27.400	16.262	65.000	63.200	40.400	85.000	104.500	83.000	100.000 *	92.500	87.000	91.300	79.100
<b>Jeune Public</b>	14.330	6.000	4.000	25.000	21.000	5.000	11.000	19.000	6.000	- *	20.500	-	1.900	10.640
<b>Musiques urbaines</b>	-	7.800	3.445	8.000	21.150	15.500	31.050	37.250	63.000	40.500 *	15.000	23.000	31.300	24.110
<b>Autres</b>	-	-	-	4.000	-	-	-	13.250	-	-	-	-	-	-
<b>Total aides ponctuelles</b>	<b>143.550</b>	<b>143.100</b>	<b>152.150</b>	<b>315.450</b>	<b>366.300</b>	<b>325.000</b>	<b>341.450</b>	<b>356.794</b>	<b>341.650</b>	<b>409.500</b>	<b>335.463</b>	<b>201.700</b>	<b>194.700</b>	<b>248.931</b>
<b>Total avec la Sowarex</b>	<b>319.560</b>	<b>339.110</b>	<b>330.096</b>	<b>510.450</b>	<b>564.750</b>	<b>527.090</b>	<b>546.570</b>	<b>565.196</b>	<b>550.552</b>	<b>621.653</b>	<b>545.616</b>	<b>413.853</b>	<b>406.853</b>	<b>458.962</b>

\* Fin 2011, certains dossiers ont été soutenus sur les crédits de la Loterie Nationale ou reportés sur le budget 2012. Il faudrait donc ajouter pour 2011 : 15.000 € en chanson, 3.000 € en musiques du monde, 8.000 € en jeune public et 2.000 € en musiques urbaines.

**Subventions à l'enregistrement sonore sur l'année civile : nombre de projets examinés par le Conseil depuis 2002**

N.B : Ce tableau et celui de la page suivante comptabilisent les dossiers en fonction de leur date d'examen par le Conseil. Or, certains projets examinés par le Conseil des Musiques non classiques fin 2015, ont reçu une subvention reportée sur le budget 2016.

Type de musique	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Chanson</b>	5	10	7	18	18	30	12	15	13	10	13	16 (+1)	11	<b>15 (+1)</b>
<b>Pop / Rock / Electro</b>	5	7	11	29	46	70	39	35	34	48	55	44	25 (+3)	<b>35</b>
<b>Jazz / Blues</b>	7	5	9	7	17	30	13	21	15	11	17	15	8	<b>12 (+1)</b>
<b>Musiques du monde et trad.</b>	0	5	6	17	16	11	18	19	20	20	23	10	10 (+1)	<b>4</b>
<b>Jeune public</b>	10	1	1	4	3	5	4	3	1	4	4	1	1 (+1)	<b>4 (+1)</b>
<b>Musiques urbaines</b>	0	2	1	2	5	7	7	10	9	9	11	6	6 (+1)	<b>4</b>
<b>Autres</b>	3	3	0	1	1	3	0	5	0	1	0	1 (+1)	0	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>78</b>	<b>106</b>	<b>156</b>	<b>93</b>	<b>108</b>	<b>92</b>	<b>103</b>	<b>123</b>	<b>93 (+2)</b>	<b>61 (+6)</b>	<b>75 (+3)</b>

**Subventions à l'enregistrement sonore sur l'année civile : nombre de projets retenus par le Conseil depuis 2002**

N.B : Ce tableau comptabilise les dossiers en fonction de leur date d'examen par le Conseil. Or, certains projets examinés par le Conseil fin 2015 ont reçu une subvention reportée sur le budget 2016.

Type de musique	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Chanson</b>	3	4	6	11	9	14	8	5	8	7	6	1	6	8
<b>Pop / Rock / Electro</b>	5	7	10	22	25	24	29	20	26	27	29	27	18 (+2)	19
<b>Jazz / Blues</b>	4	4	7	5	15	14	7	13	13	8	8	11	5	7 (+1)
<b>Musiques du monde et trad.</b>	0	5	4	14	12	7	14	15	16	16	19	5	7 (+1)	3
<b>Jeune public</b>	10	1	1	4	3	1	2	3	0	2	2	0	1 (+1)	2 (+1)
<b>Musiques urbaines</b>	0	2	1	2	5	3	6	6	9	5	8	4	4 (+1)	4
<b>Autres</b>	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>59</b>	<b>70</b>	<b>63</b>	<b>66</b>	<b>64</b>	<b>72</b>	<b>65</b>	<b>72</b>	<b>48</b>	<b>41</b>	<b>43 (+2)</b>



## ***E - SOUTIENS PONCTUELS À LA PROMOTION***

Ce soutien se présente sous différentes formes et est principalement lié au développement de carrière des artistes. Il est octroyé lors d'une actualité discographique, de la mise en œuvre d'une tournée de concerts ou lors d'un quelconque événement décisif pour la visibilité des artistes de Wallonie et de Bruxelles.

Jusqu'en 2012, le vidéo-clip faisait l'objet d'une demande indépendante, mais en 2013, afin de minimiser le nombre de dossiers et en toute logique, le clip a été intégré à l'aide à la promotion. Cette aide englobe toute une série de postes :

- L'engagement temporaire d'un **attaché de presse** ;
- L'engagement temporaire d'un **graphiste** ;
- L'engagement temporaire d'un **webmaster** ;
- La mise en place et le suivi d'une **promotion virale** ;
- La prise en charge d'**annonces dans la presse** ;
- La réalisation de **matériel promotionnel** (affiches, flyers, teasers, clip vidéo, etc).

### **Projets soutenus en 2015**

Pop / Rock : Robbing Millions, Resistance, Wild classical music ensemble, A Supernaut, Colline Hill, Victoria + Jean, Patton

Electro : Empty Taxi

Jazz - Blues : Wolke

Musiques du Monde et trad : Xamanek

Chanson / slam / spoken word : Récital Boxon (résidence + promotion)

### **Total des subventions 2015 : 21.799 €**

Par ailleurs, nous recevons des demandes cumulant aide à l'enregistrement et à la promotion. Ces dernières sont comptabilisées dans les aides à l'enregistrement sonore étant donné que le Conseil n'impose pas de pourcentage dévolu à l'enregistrement et à la promotion. Il faut donc rajouter à ce total de subventions, 125.265 € qui ont été octroyés à des demandes d'aides à l'enregistrement et à la promotion et 3.330 € à des demandes d'aides à la résidence et à la promotion.

## **F - AIDES À LA RÉSIDENCE**

Ce nouveau programme regroupe depuis 2013 deux anciennes catégories qui ont été fusionnées : l'aide à la création de spectacles musicaux et l'aide aux mini-résidences.

La résidence permet à l'artiste un travail dans des conditions de représentation dites 'live'.

Le Conseil est attentif, dans le soutien qu'il apporte à cette activité, au travail d'un dispositif scénique particulier (scénographie, costumes, décor, mise en scène, son, lumière) et/ou la présence d'un professionnel extérieur au groupe (coach justifiant d'une expérience et d'un professionnalisme).

Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire qu'une salle de spectacle soit partenaire de la résidence et l'accueille pendant un minimum de 2 jours. Enfin, un minimum de trois décentralisations, garantie que le spectacle va tourner, doit être assuré. La cohérence artistique et celle du plan de carrière sont également prises en compte.

### **Projets soutenus en 2015 :**

Chanson : Véronique Vincent & Aksak Maboul, Sacha Toorop

Jazz - Blues : Afrikän Protoköl, Old Jazzy

Musiques du Monde et trad : Voxtra

Jeune public : Adeline Plume et son Orchestre, Danse avec les Gnous

Musiques urbaines : Mochélan Zoku

Musiques insolites : Orchestra Vivo !

**Total des subventions 2015 : 35.500 €**

## G - SOUTIEN AUX ORGANISMES DE PROMOTION ET DE FORMATION

### ORGANISMES DE PROMOTION

Sept organismes de promotion sont soutenus au travers d'un contrat-programme ou d'une convention : *Les Lundis d'Hortense*, *Court-Circuit*, *la Maison du Jazz*, *Muziekpublique*, *Lezarts urbains*, *le Conseil de la Musique* et *Air TV*. Il s'agit de structures ressources pour les opérateurs. Un cahier des charges précise les obligations de ces organismes.

*Les Lundis d'Hortense* contribuent à la promotion et à la diffusion du jazz et des musiciens de jazz de la Fédération par diverses actions : tournées d'artistes, concerts et participation au Brussels Jazz Marathon, site Internet, stages d'été, édition d'un bulletin, ...  
Subvention 2015 : 169.290 €

*La Maison du Jazz* s'acquitte d'une triple mission : de conservation et de valorisation du patrimoine ; d'animation, d'éducation permanente et de services ; de promotion du jazz belge. Subvention 2015 : 37.793 €

*Court-Circuit* assure un rôle de professionnalisation et de promotion des acteurs émergents et semi-professionnels du secteur des musiques actuelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles via la coordination du réseau Club Plasma, l'organisation de concours et la gestion d'un centre d'information, de conseils et de ressources. Subvention 2015 : 173.250 €

*Muziekpublique* est actif dans le domaine des musiques du monde à tendance traditionnelles et ce en accompagnant, diffusant des artistes mais également en organisant des événements. L'asbl se profile également depuis plusieurs années comme label, éditeur, booker et manager d'artistes professionnels. Notons que la convention de cette asbl a été cosignée avec le Service des Centres d'expression et de créativité pour le volet concernant les pratiques amateurs et les formations en musiques et danses du monde. En 2014, deux ans après l'examen de son dossier de renouvellement par le CMNC (préconisant une augmentation de subvention 25.000 €), le montant de la convention "Musique" a été revalorisé de près de 15.000 € (de 42.147 € à 67.000 €). Subvention 2015 : 66.300 €

*Lezarts urbains* est un organisme de promotion des cultures urbaines en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sa convention pluridisciplinaire consacre une part importante de ses activités à la promotion des musiques urbaines ainsi qu'à l'accompagnement d'artistes et groupes de cette catégorie musicale. Etant donné le caractère pluridisciplinaire de ses missions, sa subvention ne dépend pas du budget du Service de la musique. Subvention 2015 : 246.915 €

*Conseil de la musique* : a pour objectif d'informer, de conseiller et de promouvoir le secteur musical en Fédération Wallonie-Bruxelles. En matière de promotion musicale, ses activités concernent principalement les professionnels de la musique mais également les amateurs et les mélomanes à travers tous les types de musique : édition du magazine Larsen (trimestriel), organisation de la Fête de la musique en FWB et de showcases tout au long de l'année à la Maison des Musiques.

Air TV est une web TV dédiée à l'actualité de tous les secteurs professionnels musicaux de la FWB (musique non classique, classique et contemporaine). Elle a été créée dans l'objectif d'optimiser la promotion et la visibilité des opérateurs musicaux de la FWB. A cette fin, Air TV produit et relaye sur les réseaux sociaux des capsules audiovisuelles.  
Subvention 2015 : 34.650 €

## ORGANISMES DE FORMATION

La structure « **Studio des Variétés Wallonie-Bruxelles** », anciennement plate-forme Larsen (asbl Fiction/Larsen), dispense depuis 2009 différentes formations « à la carte » à destination des artistes professionnels émergents et confirmés afin d'optimiser le niveau de la création et la qualité scénique des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces résidences sont adaptées à leurs besoins et à leur niveau de développement.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement des métiers liés au coaching artistique, cet opérateur organise la formation de coachs issus de la Fédération à travers des cycles de formations professionnelles de type court, en partenariat avec la structure parisienne éponyme. Enfin, le Studio des Variétés organise des sessions de formation sur les techniques du spectacle.

Pour l'ensemble de ses missions, le « Studio des Variétés » développe, autant que possible, des partenariats avec les structures professionnelles de la Fédération œuvrant dans le domaine musical, tant au niveau de l'accueil des artistes que de la formation aux métiers de la musique. L'asbl « Studio des Variétés » a bénéficié en 2015 d'une subvention d'un montant de 148.500 €.

Le contrat-programme de **Belgomania** (Francofolies de Spa) comporte également un volet dédié à la formation, intitulé « FrancoSessions ». Il donne des outils de professionnalisation à des artistes de Wallonie et de Bruxelles en développement. Ces outils se déclinent en un apprentissage des techniques scéniques, vocales, d'interprétation, promotionnelles, administratives, informatiques ...

De plus, l'**asbl Conseil de la Musique** dispense tout au long de l'année différentes sessions de formations axées sur la pratique et les enjeux des métiers de la musique. Ces formations s'adressent aux musiciens, agents, programmeurs, managers, responsables de projet ou à quiconque ayant l'intention d'exercer l'une de ces activités liées au domaine musical.

Ces aides à la professionnalisation sont comprises dans les subventions globales attribuées aux asbl Belgomania et Conseil de la Musique.

## ***I - SOUTIEN AUX CONCOURS***

Les concours sont un bon moyen de mettre en évidence des artistes débutants ou en progression de carrière. Ils leur permettent de se faire connaître du milieu professionnel. Les jurys sont composés de programmeurs, journalistes et autres professionnels du secteur musical.

Certains concours assurent à leurs lauréats un suivi sur le moyen terme de leur carrière (promotion, diffusion, encadrement ...). Ils sont organisés, la plupart du temps, par des structures de promotion (Court-Circuit, Conseil de la Musique, ...).

L'asbl Court-Circuit, conventionnée pour ses diverses missions de promotion des musiques actuelles, organise annuellement le « Concours-circuit » dédié en alternance au pop/rock et ses dérivés (folk, mathrock...) et au rock dur (métal, noise, sludge...). En 2012, le « Concours-circuit » a vu le jour pour les musiques électroniques sous l'appellation « Concours-circuit électronique » en englobant deux catégories : les productions et le live.

L'asbl Conseil de la Musique organise annuellement 'DFDT' (Du F. Dans le Texte) à destination des artistes et groupes semi-professionnels résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles. La condition principale pour postuler est de pratiquer un répertoire francophone en musiques actuelles (rock, pop, hip hop, chanson, électro, ...).

Enfin, quelques festivals comme les Francofolies de Spa (le Franc'off), l'Inc'Rock, Dour Music Festival intègrent également des tremplins, en amont ou pendant la tenue du festival.

A la clé pour les lauréats de ces concours : programmation dans des festivals d'été, participation à des résidences, promotion, etc.

### **Concours soutenus en 2015 :**

- Tremplin Verdur Rock;
- Octaves de la Musique : Prix de la Ministre de la Culture (2.000 €).

Enfin, la Ministre de la Culture Joëlle Milquet avait décidé d'octroyer une aide à l'organisation de la cérémonie « Les Octaves de la Musique » qui récompense des artistes et groupes professionnels des musiques classiques et non classiques.

Soutien à l'organisation des Octaves de la Musique : 25.000 €

## **J - SOUTIEN AUX AGENCES ARTISTIQUES ET LABELS**

Depuis 2009, une politique a été initiée en faveur des agences de booking, des agences de management et des labels. Une étude a été menée afin d'obtenir une vision globale des structures existantes et de leurs activités.

Le Conseil base son analyse sur l'expérience de ces structures, le nombre et la qualité des artistes représentés, leur visibilité, ainsi que sur la quantité des contrats obtenus. Il tient compte des réalités de terrain en fonction des genres musicaux et est attentif à ce que l'encadrement professionnel soit réalisé au bénéfice d'une diversité d'expressions. En outre, concernant les labels, l'investissement financier dans les projets est également pris en compte.

Ces différents critères sont vérifiés chaque année pour toutes les structures sur base des informations transmises par les labels et agences.

Outre les critères habituels (moyenne de concerts sur deux ans, nombre d'artistes, diversité musicale...), le Service des Musiques distingue désormais les agences et les labels en deux sous-catégories : mineure ou majeure.

Les agences et labels dits majeurs qui ont été pour la première fois conventionnés en 2012 sont : Musicolor, Nada Booking, Intersection, Artedon, Homerecords, Team for Action, 62TV, Freaksville et Crammed Discs.

L'aide au management a été pratiquée pour la première fois en 2011 et ce également sur des critères tels que l'expérience de l'agent, l'existence de contrats de management ou encore un développement et des résultats au niveau international.

### **Agences de booking 2015 : 111.275 €**

Musicolor	Artedon	Nada Booking
Skinfama	Intersection	Jaune Orange*
Progress Booking	Fragan	

### **Labels 2015 : 84.210 €**

Jaune Orange*	Electronical Reed	Naff Records
Team for Action	Freaksville	Humpty Dumpty
Crammed Discs	Vlek	62TV
Dépôt 214		

### **Agences de management 2015 : 26.890 €**

Pico Grande	Third Finger	Zig Zag World
Wooha	Caramel Beurre Salé	

*N.B. : Le label Talia est désormais soutenu par le Service de la Diffusion via une convention incluant la gestion du lieu "Théâtre des deux Marronniers".*

**Total des subventions 2015 : 222.375 €**

\* Le travail de Jaune Orange couvre des activités d'agence et de label, la subvention d'un montant de 29.700 € a donc été répartie entre ces deux catégories.

Notons que la maison de disques Sowarex fait du développement et de la promotion pour certains artistes de son catalogue discographique. Cette activité fait partie des missions actées dans son contrat-programme (voir « *D - Soutien à l'enregistrement sonore* »).

Homerecords s'occupe également du développement et de la promotion de certains artistes. Ce travail a été pris en compte dans son soutien à l'enregistrement sonore (voir « *D - Soutien à l'enregistrement sonore* »).

## **REFLEXIONS 2015 SUR DES PROBLEMES D'ORDRE GENERAL**

### **Cadre budgétaire**

La question de la prise en compte de l'enveloppe budgétaire est souvent débattue au sein du Conseil. En effet, le Cabinet Laanan avait demandé au CMNC de travailler sans limite budgétaire. Il revenait à la Ministre de tutelle de gérer cet aspect. Jusqu'en 2013, le CMNC a donc remis des avis sur les dossiers au fur et à mesure qu'ils rentraient sans tenir compte d'un cadre budgétaire. Ce fonctionnement avait pour conséquence qu'au printemps, le budget de l'année en cours était déjà épuisé, et que les dossiers introduits pendant la seconde moitié de l'année étaient imputés sur le budget de l'année suivante.

Face à cette situation et sur proposition du Service de la Musique, le CMNC a accepté fin 2014 de remettre des avis dans le cadre d'une enveloppe fermée et de répartir l'ensemble des dossiers en 4 sessions par an, disposant chacune d'un quart du budget annuel.

### **Recommandations du CSA dans le cadre du prochain contrat de gestion RTBF/FWB et du décret coordonné sur les Services des Médias Audiovisuels (SMA)**

Dans la perspective du renouvellement des autorisations pour les radios privées en 2017 et la renégociation du contrat de gestion de la RTBF en 2018, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a procédé, en 2015, à une consultation publique du secteur musical et radiophonique sur la mise en œuvre des quotas musicaux et de la promotion musicale. Au terme de ce travail, le Collège d'autorisation et de contrôle a adopté, le 2 juillet 2015, une recommandation destinée au Gouvernement composée de 12 propositions. Parmi ces dernières, il est retenu, notamment :

- la prise en compte des quotas à des heures d'écoutes significatives en recentrant la réalisation des quotas sur une plage entre 6h et 20h ;
- la diffusion d'au moins 25 % de productions locales ;
- l'introduction d'un dispositif plus favorable aux titres et aux artistes récents : au moins un quart du quota alloué à la diffusion de titres récents (date de sortie max. 1 an) ou d'artistes émergents (max. 2 albums qui n'ont pas dépassé la vente de 10.000 exemplaires en Belgique), le soutien à la nouveauté et à la découverte, la valorisation des titres récents et/ou des artistes récents, etc.

Le CMNC a salué la démarche du CSA quant à l'implication du secteur musical dans cette large consultation. En effet, le texte de recommandations tient compte des réalités et des besoins du secteur musical. A cela, les membres du Conseil ont ajouté une autre proposition, celle de davantage associer les artistes FWB au rédactionnel. Ceci afin de donner une espace de visibilité supplémentaire à nos artistes mais aussi de permettre aux radios de mieux se positionner face au numérique.

Au niveau politique, l'audiovisuel ne relève pas des compétences actuelles de la Ministre de la Culture, ce qui augmente la difficulté de défendre les intérêts du secteur culturel dans la promotion de son activité dans l'espace audiovisuel.



Enfin, cette consultation a, à nouveau, soulevé le manque cruel de concertation officielle entre acteurs musicaux de la FWB. En effet, en FWB, il existe peu de fédérations musicales corporatistes et ces dernières n'ont toujours pas balisé, entre elles, un espace officiel de concertation, à l'instar de la concertation du secteur musical flamand mise en place en 2011.

### **Aides structurelles aux agences et labels de la FWB**

Depuis plusieurs années, l'analyse des agences de booking, des agences de management et des labels dits mineurs, ne bénéficiant pas d'une convention et recevant une aide ponctuelle sur base d'une analyse annuelle, est marquée par le manque de moyens budgétaires.

Le Conseil a donc tenu à rappeler l'importance du soutien à ces structures qui, tout comme les majeures, sont indispensables au développement de carrière des artistes professionnels. Or, ces petites structures, déjà sous statut précaire (bénévolat pour la plupart), subissent encore plus les conséquences de la crise économique et pourraient être amenées à disparaître.

### **Réflexion sur les aides du Service de la Diffusion : Art et Vie et Programme Rock**

Les membres du Conseil rappellent l'importance que représentent les aides à la diffusion du programme Art et Vie, qui inclut le Programme Rock, et l'impact concret et direct qu'elles représentent pour les artistes.

Ce système d'intervention budgétaire sur le cachet des artistes encourage à la fois leur diffusion dans les lieux reconnus de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'assurance pour eux d'avoir un cachet décent. Malgré cette réalité, le budget n'a plus augmenté depuis de nombreuses années. Le Conseil regrette cette stagnation et estime qu'une revalorisation de cette enveloppe budgétaire est prioritaire.

## CONCLUSIONS 2015

Depuis plusieurs années, le nombre élevé de demandes de subventions reçues et de projets soutenus reflète l'activité intense des artistes et des professionnels du secteur des musiques actuelles en Wallonie et à Bruxelles. Le nombre de demandes ponctuelles auxquelles doit faire face le CMNC est en effet 3,7 fois supérieur à celui du Conseil de l'art de la danse, 7 fois celui du Théâtre jeune public ou plus de 11 fois celui du secteur Cirque, Arts de la rue en 2015.

Alors que le budget des musiques non classiques avait déjà diminué de 10,84 % de 2012 à 2014, on constate un nouveau tassement du budget total de 0,54 % en 2015. Si tous les contrats-programmes et conventions ont subi une réduction linéaire de 1%, les aides à la création et autres aides ponctuelles ont pas contre enfin augmenté, après sept années de baisse ininterrompue. Cependant, au total de la période, **ce budget d'aides ponctuelles est passé de 988.750 € en 2007 à 341.000 € en 2015, soit une perte de 65,51 % en 8 ans.**

La période 2008-2012 avait été marquée par la forte augmentation du nombre de conventions, qui s'est précisément produite à un moment de restrictions économiques. Outre certains festivals récurrents, ces nouvelles aides structurelles concernent avant tout des organismes de formation ou d'encadrement (Studio des Variétés, labels, agences de booking ou de management, ...) qui n'étaient pas soutenus il y a cinq ans. Les réductions budgétaires observées en 2013 et en 2014 ont dès lors fortement impacté les aides directes aux artistes (aides à la création) :

- le programme relatif à l'enregistrement sonore, qui reste le type d'aide le plus sollicité en musique, a connu une baisse de plus de 50 % en deux ans, tant en nombre de projets soutenus qu'en budget accordé ;
- les autres programmes destinés aux artistes (résidences, promotion, vidéoclips) ont été réduits de 37 à 63 % de 2012 à 2014.

Pour 2015, les aides à l'enregistrement (et à l'enregistrement+promotion) ont progressé de 194.700 € en 2014 à 248.931 €, mais le nombre de demandes et donc de projets soutenus ayant lui aussi augmenté (de 43 à 59), le montant par projet continue de régresser, tombant à un minimum historique de 4.219 € en moyenne. **Il serait donc nécessaire de revenir dès que possible au budget 2011 soit, pour les seules aides à l'enregistrement, 409.500 €.** Rappelons que ce type d'aide est le plus sollicité par les artistes.

En ce qui concerne le type d'activités, ce sont toujours les festivals qui occupent la première place (38,20 % du budget total du Service) et ce, malgré une diminution du nombre de festivals soutenus (43 festivals soutenus en 2015, pour un total de 1.164.821 €). Viennent ensuite les organismes de promotion (16,08% du budget) et les lieux de concerts (Réseau Plasma et clubs de jazz principalement : 14,02 % du budget global).

L'encadrement professionnel (agences de booking, de management et labels), soutien important pour tout le secteur musical, a légèrement progressé en 2015, sans toutefois retrouver le niveau de 2012. Ce type d'activité continue de manquer de moyens au vu des petits montants et du manque d'encadrement dont bénéficient la plupart des opérateurs.

Notons enfin les activités événementielles et relationnelles du Service des Musiques non classiques, à savoir :

- l'organisation de la vitrine promotionnelle « ProPulse » (événement qui a succédé aux EntreVues et à la Boutik Rock) ;
- la participation à diverses tables rondes sectorielles ;
- la participation au projet « Quartz de la Chanson » en collaboration avec la cellule Culture-Enseignement (concours, destiné aux élèves des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> degrés de l'enseignement secondaire autour de la création musicale et plus spécifiquement la chanson d'expression française) ;
- la participation aux jurys des concours Franc'off, Verdur Rock, Du F. dans le texte, ...

## COMPOSITION ACTUELLE DU SERVICE

**Lionel Larue** : Directeur des Services Musique (classique et non classique) et Diffusion

**Françoise Gallez** : Musiques d'expression francophone, Musiques urbaines et du monde, Jeune Public

**Claire Girardeau** : Jazz, Folk, Musiques traditionnelles, Blues

**Amélie Laurent** : Rock, Pop, ProPulse

**Diane Dernouchamps** : Musiques électroniques, Réseau Plasma, Programme Rock (Service de la Diffusion)

**Arbnore Matoshi** : Assistante administrative, traitement et suivi des subventions, reconnaissances

**Anna Papas** : Secrétaire de direction, Support CMNC (*en congé de maternité depuis janvier 2016*)